Compte-rendu de la CLE

Date : 23 septembre 2025 – 9h30

Le 23 septembre 2025, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 9h30 dans la salle Barbara à la Chapelle-sur-Erdre.

Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Parc Naturel Régional de Brière	*Olivier DEMARTY*	*Communauté de communes Erdre et Gesvres*	*Christine CHEVALIER*
Nantes Métropole	*Jean-Sébastien GUITTON*	*Syndicat du bassin versant du Brivet*	*Jacques COCHY*
Pornic Agglo Pays de Retz	*Claude CAUDAL*	*Syndicat Mixte Evre Thau Saint Denis Robinets Haie d'Alot*	*Michel PAGEAU (départ à 12h05)*
Collège des usagers			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	*Frédéric ROBERT*	*Bretagne Vivante*	*Catherine BELIN*
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	*François MICHAUD*	*Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)*	*Michel BELLANGER*
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire	*Daniel BOUYER (départ à 11h35)*	*UFC Que Choisir*	*Gérard ALLARD*
Fédération des Maraichers nantais	*Kouma CHASSAIN*	*Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux*	*Matthias ROHAUT*
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	*Vincent MOUREN (départ à 10h45)*	*Association des industriels Loire Estuaire*	*Annabelle ORSAT*
Association Ligue de Protection des Oiseaux	*Jean-Pierre LAFFONT*	*Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire*	*Christian COUTURIER*
France Nature Environnement	*Noémie MOREL*		
Collège des services de l'État			
Gwennaëlle COTONNEC	*Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (départ à 12h15)*	*Camille BURDIN*	*DREAL Pays de la Loire (départ à 12h15)*
Mathieu BOSSIS	*Office Français de la Biodiversité*	*DDTM de Loire Atlantique*	*Pierre-Eliel GIRARD*

Excusés représentés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Département de Maine-et-Loire	*Aline BRAY (Pouvoir à M. DEMARTY)*	*Communauté de communes Arc Sud Bretagne*	*Bertrand ROBERDEL (Pouvoir à M. COCHY)*
Communauté de communes Sud Retz Atlantique	*Laëtitia PELTIER (Pouvoir à M. GUITTON)*	*ATLANTIC'EAU*	*Jean-Luc GRÉGOIRE (Pouvoir à M. CAUDAL)*
Mauges communauté	*Yannick BENOIST (Pouvoir à M. PAGEAU)*	*SYLOA*	*Thierry COIGNET (Pouvoir à Mme CHEVALIER)*
Collège des usagers			
Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	*Pouvoir à France Nature Environnement*	*Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique*	*Pouvoir à la LPO à partir de 10h45*
Collège des services de l'État			
Agence de l'eau Loire-Bretagne	*Pouvoir à l'OFB*		

Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Conseil régional des Pays de la Loire	*Claire HUGUES*	*CAP Atlantique*	*Annabelle GARAND*
Conseil régional de Bretagne	*Delphine ALEXANDRE*	*Communauté de communes Estuaire et Sillon*	*Daniel GUILLÉ*
Département de Loire-Atlantique	*Chloé GIRARDOT-MOITIÉ*	*Communauté de communes Sud Estuaire*	*Sylvie GAUTREAU*
Département de Loire-Atlantique	*Claire TRAMIER*	*Communauté de communes Sèvre et Loire*	*Jean-Marc JOUNIER*
Département du Morbihan	*Alain GUIHARD*	*Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo*	*Denis THIBAUD*
Etablissement Public Loire	*Laurent DUBOST*	*Communauté de communes Pontchâteau-Saint-Gildas*	*Philippe JOUNY*
Nantes Métropole	*Robin SALECROIX*	*Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou*	*Jean-Pierre BRU*
Nantes Métropole	*Jean-Claude LEMASSON*	*Anjou Bleu Communauté*	*Jacques ROBERT*
Saint-Nazaire Agglo - CARENE	*Éric PROVOST*	*Syndicat Grand Lieu Estuaire*	*Claude NAUD*
Saint-Nazaire Agglo-CARENE	*François CHENEAU*	*Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire*	*Rémy NICOLEAU*

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Pornic Agglo Pays de Retz	*Luc NORMAND*	*Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais*	*Thierry AGASSE*
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	*Rémy ORHON*	*Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel*	*Mahel COPPEY*

Collège des usagers	
Syndicat des vignerons indépendants nantais	*Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire*
Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)	*Union maritime Nantes Ports*
Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce 44	

Collège des services de l'État	
Préfète Coordonnatrice de bassin	*Voies Navigables de France*
Préfet de Région Pays de la Loire	*Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*
Préfet de Loire-Atlantique	*IFREMER*
Préfet de Maine-et-Loire	*DDT de Maine-et-Loire*

Assistaient également à la séance :
Mickaël DERANGEON (Atlantic'eau, Université de Nantes), Julien ORSONI (Département 44), Jacky TOUTAIN (UFC Que Choisir), Nathalie KERAVEC (Atlantic'eau), Marc PINEAU (Fédération des maraichers nantais), Laurent JOSEPH (SYLOA), Julie PIERRE (SYLOA), Justine VAILLANT (SYLOA), Audrey LOUBET (SYLOA), Ronan CREED (SYLOA).

Compte-rendu de la séance

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2025 – **VOTE**

2. Présentation sur les substances émergentes dans l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire *(Atlantic' eau / Université de Nantes)*

3. Modifications apportées aux cahiers des charges type pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités *(SYLOA)* – **VOTE**

4. Rapport d'activités de la CLE 2024 *(SYLOA)* – **VOTE**

5. Questions diverses

M. CAUDAL accueille les membres de la CLE présents et leur souhaite la bienvenue. Il annonce les pouvoirs et présente l'ordre du jour.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2025

M. CAUDAL demande aux membres de la CLE s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la réunion du 24 juin.

VOTE

Avec 31 votes « pour », le compte-rendu de la réunion de la CLE du 24 juin 2025 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.

2. Présentation sur les substances émergentes dans l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire

M. CAUDAL partage le constat que pendant plusieurs décennies, la problématique de l'eau a été prise en compte sous le prisme de la quantité. Encore aujourd'hui, dans les esprits, et notamment dans le cadre des discussions pour l'élaboration du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable en Loire-Atlantique à l'horizon 2035 et 2050, les élus d'Atlantic'eau ont été amenés à défendre la prise en compte de la qualité de l'eau, dans un contexte de changement climatique, de développements économique et démographique, etc. Il rappelle à la CLE les risques industriels sur la production d'eau potable car de nouvelles molécules sont encore découvertes avec l'évolution des connaissances, et pour lesquelles les traitements nécessaires ne sont actuellement pas connus. Ces situations peuvent rapidement amener à l'arrêt d'usines de productions d'eau potable ; la qualité engendre alors des conséquences sur la quantité d'eau. Pour de nombreux élus, certains producteurs d'eau ou d'autres acteurs, ce sujet n'était pas une préoccupation première. Au fil des discussions, la qualité de l'eau a été prise en compte. Cela doit aller vers une meilleure solidarité entre les producteurs d'eau. Par l'exposé de M. DERANGEON, la CLE va pouvoir appréhender les problématiques des molécules émergentes sur la qualité de l'eau, et les conséquences potentielles. Il donne la parole à M. DERANGEON.

Diapositives 5 à 59
Présentation par M. DERANGEON (Atlantic' eau / Université de Nantes)

M. DERANGEON se présente. Vice-président d'Atlantic' eau en charge de la recherche et développement, il est également maitre de conférences à l'Université de Nantes. La recherche est au cœur de son métier, autour de la physiologie, notamment du cerveau. Sa présentation comprend des affirmations et indications importantes dont les sources sont partagées pour permettre toute vérification ultérieure par les membres de la CLE. Il invite les membres de la CLE à partager leurs questions au fil de l'exposé auxquelles il apportera les réponses.

<u>Diapositive 23</u>
M. MICHAUD se questionne sur la situation présentée pour le captage de Nort-sur-Erdre. Il a en mémoire la présence de résidus de peinture sur ce secteur. Il ne comprend pas pour quelles raisons ces résidus n'apparaissent pas sur le graphique présenté.

M. DERANGEON explique que ce constat est présenté dans les prochaines diapositives car ces résidus de peinture ont été très récemment détectés. Les graphiques présentés en diapositive 23 correspondent aux résultats des études menées antérieurement à la détection de ces résidus de peinture. Il précise que sa présentation abordera les cas du 1,4 – Dioxan et du TFA.

M. MICHAUD souhaite que les éléments présentés soient remis dans leur contexte. Il entend que l'agriculture est le plus grand pollueur. Toutefois, il demande que l'ensemble soit recontextualisé.

M. DERANGEON précise qu'il décrypte une situation ; il n'a pas mentionné que l'agriculture est le plus grand pollueur. Il comprend la suspicion et réaffirme que le 1,4 – Dioxan fait partie de la présentation.

Diapositive 31

M. DERANGEON indique que ces molécules peuvent notamment être transportées par la pluie ou par l'air. Il est nécessaire d'avoir une approche systémique.

M. PINEAU constate que les taux de TFA sont plus importants autour des grandes métropoles. Cela ne lui semble pas logique car ces secteurs ne sont pas agricoles, notamment pour le captage de Basse-Goulaine. Certes, le maraichage est présent mais reste toutefois moins consommateur d'herbicides que les grandes cultures. Les taux dans les secteurs Nord Loire sont beaucoup plus bas qu'aux alentours de Nantes alors que l'utilisation des herbicides est censée y être plus élevée.

M. DERANGEON répond que le TFA n'est pas généré que par des herbicides et a plusieurs origines. Il rappelle que le captage de Basse-Goulaine se situe sur la nappe alluviale de la Loire. Il est probable que les concentrations plus fortes retrouvées sur la Loire sont en lien avec les médicaments et les pesticides présents dans ces sources. Il indique par ailleurs que certains insecticides ou antifongiques peuvent avoir le TFA dans leur structure moléculaire. Il invite à consulter les taux des autres secteurs ; Massérac, Machecoul ou Saint-Michel-chef-chef présentent des taux non négligeables.

M. MICHAUD souhaite revenir sur les diapositives précédentes. M. DERANGEON précise que le TFA est aussi présent dans les médicaments. Il demande de quelle manière sont analysés les graphiques pour distinguer le TFA d'origine agricole du TFA d'origine non agricole.

M. DERANGEON rappelle que ces graphiques montrent que les nappes connaissent peu de problèmes de médicaments, et que ceux retrouvés ne génèrent pas de TFA.

M. MICHAUD demande où est placé le TFA dans les graphiques présentés.

M. DERANGEON indique que le TFA n'est pas dans ces graphiques car il s'agit de nouvelles données. Les niveaux auraient sinon été encore plus élevés. Le travail fait consiste à faire des corrélations entre les taux de pesticides, de nitrates et de TFA. Pour faire ces corrélations complexes, il faut comprendre la circulation de l'eau autour des points de prélèvements. Pour autant, le TFA est connu pour être un métabolite du flufénacet et d'une trentaine de molécules. Lorsqu'elles sont utilisées, le TFA est de fait retrouvé. Il rappelle que les captages connaissent peu de problématiques de médicaments ; elles sont très faibles. Cependant, la présence de TFA pourrait être imaginée si des boues susceptibles de contenir des résidus de médicaments étaient épandues sur une surface agricole importante. Il s'agit probablement de la situation connue dans les Ardennes avec les PFAS.

M. MICHAUD demande pour quelles raisons les résidus de médicaments sont contenus après traitement, à l'inverse des produits phytosanitaires plus difficiles à traiter. Il demande si cela est due à la complexité des molécules.

M. DERANGEON répond qu'il est difficile d'expliquer la raison. Il met en avant les propriétés physicochimiques des molécules et leurs interactions éventuelles. Aujourd'hui, la connaissance sur les médicaments est satisfaisante. Dans ce contexte, il se demande si la recherche de nouveaux métabolites de médicaments sera continue compte tenu de l'amélioration des connaissances à ce sujet.

M. MICHAUD mentionne que toute recherche amène résultat.

M. DERANGEON confirme. Il a toutefois été demandé de moins chercher pour ne plus trouver. Ce n'est toutefois pas l'objectif. Lorsque des recherches sont menées sur les médicaments, polluants industriels, ou autres produits, l'objectif n'est pas de démontrer une problématique avec un métier. Il

entend le possible discours agricole quasi agribashing, de suspicion. Il indique clairement ne pas s'inscrire dans cette approche. Ce ne sont pas les agriculteurs qui sont responsables d'une situation ; ils utilisent des molécules qui sont homologuées. La présentation revient sur la nature des molécules, et sur leurs effets. Le responsable est celui qui rémunère l'homologation de la molécule, générée par ceux qui affirment l'absence de risques pour la santé. Il ne s'agit pas d'un débat contre l'agriculture mais de décrire le constat fait avec la connaissance. La même capacité de recherches est engagée sur tout type de molécules, y compris les solvants industriels.

M. MICHAUD indique ne pas être dans l'agribashing mais demande que chacun comprenne que les agriculteurs sont aussi citoyens et qu'ils produisent ce qui est demandé. Si la population décide de consommer une agriculture biologique, il ira vers une conversion à l'agriculture biologique. Malheureusement, ce n'est actuellement pas le cas. La population est attentive à son pouvoir d'achat. Elle n'investit pas son argent pour un cercle vertueux vis-à-vis de l'agriculture.

M. DERANGEON soutient les propos de M. MICHAUD. En revanche, il ne s'agit pas que du citoyen. Il demande notamment où va la marge lorsque le lait biologique acheté 2 centimes de plus que le lait conventionnel au producteur est vendu 40 à 50 centimes de plus en grandes surfaces. Cela n'est pas normal. Il met également en avant dans sa présentation les produits de l'étranger qui présentent des taux plus élevés que les produits français. Cela n'est pas anodin, c'est volontaire. Il souhaite ajouter que le TFA est trouvé en Seine car une usine fabrique du fipronil interdit en France, autorisé au Brésil. Les agriculteurs français sont mis en concurrence avec les agriculteurs du Brésil auxquels des atouts de concurrence sont donnés ; des molécules fabriquées en France, interdites en France car très dangereuses pour la santé, polluent nos eaux et donnent cet atout de concurrence. Cet atout arrive en Europe et vient contaminer les individus et les nappes par ce choix de consommation. Il indique être complètement en phase avec les propos de M. MICHAUD.

Mme ORSAT indique que les PFAS sont parfois présents dans des organes de mesures, dans les joints téflon, etc. Elle met en avant des problématiques de mesures et de prélèvements. Des essais de protocoles ont été mis en place mais cela est très compliqué car peu sont habilités à ne pas perturber le prélèvement par les joints téflon des préleveurs par exemple. Certaines molécules sont visées et non concernées. Elle demande si cela est possible de dissocier les molécules pour réussir à mesurer ce qui est attendu.

M. DERANGEON indique que cette situation est à l'origine du report de l'inauguration de l'usine de Nort-sur-Erdre. Cela faisait six mois que le TFA avait été détecté. La population ne pouvait toutefois pas être informée car Atlantic' eau n'était pas sûr de ses mesures. Concernant le TFA, les laboratoires rencontraient des difficultés car il y a effectivement des molécules dans leurs organes de mesures. Atlantic' eau a fait le choix de ne pas informer les laboratoires ; des concentrations connues ont été ajoutées dans l'eau envoyée ce qui permettait de confirmer la précision des laboratoires. Il a fallu trois mois aux laboratoires pour réussir à avoir des valeurs reproductibles. Le problème était connu mais il était essentiel de s'assurer de la reproductibilité pour communiquer. Aujourd'hui, les laboratoires sont extrêmement fiables et contrôlent le process. La problématique est la même avec la méthode de mesures des microplastiques. L'eau et les sols sont contaminés. Les études démontrent que les microplastiques ont des effets même sur les plantes en modifiant leur capacité de croissance notamment. La problématique est vraiment importante.

<u>Diapositive 59</u>

M. ALLARD souligne la transparence des informations apportées par Atlantic'eau. Il s'interroge sur la communication à engager vis-à-vis du public sans être anxiogène, tout en rendant les citoyens

responsables. Il voit la réaction d'un certain nombre de personnes lorsque les chiffres sont annoncés. Il relève la communication faite par Atlantic'eau, ce qui lui vaut quelques critiques des collègues distributeurs d'eau qui estiment que le Syndicat va trop loin. Il demande quelle information responsable peut être donnée aux consommateurs. Il revient sur l'ANSES évoquée pendant la présentation. Il demande à M. DERANGEON si l'ANSES lui semble indépendant, car il a été très étonné de ne pas retrouver les effets cocktails dans des avis de l'ANSES, en particulier lorsque le métolachlore a été classé non pertinent.

M. DERANGEON indique suivre à l'Université des étudiants concernés par les modules imposés par l'Etat, en lien avec la santé et l'environnement. Ces étudiants sont des scientifiques et ils comprennent le constat. Quand ce constat est partagé, les jeunes sont réellement démoralisés et présentent effectivement une angoisse ou une éco anxiété face à ces constats. Il faut comprendre cette angoisse. Ce n'est pas le constat scientifique qui les angoisse, c'est l'inaction. Ils sont en colère de voir que face à ce constat scientifique unanime, le politique ne fait rien allant même jusqu'à des mensonges d'Etat. De fait, ces étudiants sont déprimés. Concernant l'ANSES, les scientifiques sont généralement indépendants. Il a confiance en ses scientifiques. La difficulté réside dans le fait que les personnes qui homologuent les molécules connaissent les protocoles de l'ANSES que les scientifiques doivent appliquer. Les scientifiques de l'ANSES ne peuvent pas aller par exemple mesurer les effets cocktails. Concernant le R4718177, l'ANSES est très critique dans sa note sur la molécule car elle explique notamment les liens avec le cancer. Dans le protocole tel qu'il existe, l'ANSES n'avait pas d'autres choix que de classer cette molécule non pertinente. Il faut produire de la donnée pour que l'ANSES réouvre le dossier. L'action collective est réellement importante. Si l'Etat ne donne pas les moyens aux Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) de créer la connaissance, les syndicats peuvent le faire de leur côté. C'est pour cette raison qu'Atlantic'eau a cofinancé une thèse avec la Région Pays de la Loire pour travailler sur ces effets. Il ne s'agit pas de critiquer l'ANSES mais de voir ce qui est possible collectivement.

M. LAFFONT s'interroge sur la transparence des compositions des médicaments et des pesticides. Il demande s'il y a une comparaison à faire sur cette transparence.

M. DERANGEON revient sur la composition de médicaments. Il évoque notamment des gélules qui contiennent du phtalate, ou l'utilisation du titane pour blanchir des médicaments. La fabrication du médicament fait l'objet de stratégies de communication pour avoir envie de le consommer. Un travail est à engager sur ce sujet. Effectivement, la discussion concerne principalement les pesticides car il s'agit de la problématique sur les captages. Toutefois, les médicaments sont également une problématique extrêmement importante. Il relève les manques dans la réglementation sur les recherches à engager dans les médicaments. Plus la connaissance va s'améliorer, plus on améliore la compréhension. Il faut s'interroger sur l'administration des médicaments, sur les prescriptions. Une sensibilisation des médecins pourrait être pertinente car il peut y avoir deux principes actifs différents, un premier avec impact sur l'environnement, et pas le second. Des réflexions sont à mener pour avoir une vision intéressante et pertinente pour les choix thérapeutiques. Les médecins comprennent mais ont besoin des outils nécessaires.

Mme BELIN remercie M. DERANGEON pour l'exposé remarquable et passionnant fait à la CLE. Elle apprécie particulièrement la conclusion partagée vers l'agriculture biologique. Elle confirme que le milieu associatif a souvent l'occasion de sensibiliser sur ces sujets. Elle s'appuiera sur ce discours conclusif pour de prochaines interventions, ainsi que des données sourcées dans la présentation. Elle souhaite revenir sur le consensus scientifique, et sur la nocivité des pesticides reconnue par l'Etat, notamment par les indemnisations existantes. Elle relève le fait que ce soit reconnu par l'Etat et nié en même temps. Elle demande ce qui explique cet aveuglement d'un Etat.

M. DERANGEON évoque les médecins qui travaillent sur les fonds d'indemnisations des victimes de pesticides. Il partage une situation échangée avec un médecin et l'importance de ne pas responsabiliser les parents. Il revient sur le chlordécone pour lequel des documents ont été retrouvés. Dès 1988, l'Etat était au courant. Pourtant des populations entières ont été polluées, et les sols sont pollués pour des centaines d'années. Ce problème est complexe y compris pour les médecins qui annoncent aux patients que leur activité professionnelle est potentiellement responsable des souffrances.

M. ROBERT indique apprécier les données partagées lors de l'exposé, ainsi que la conclusion. Il souhaite toutefois interroger sur l'action à maintenant engager. Il indique être proactif sur le captage de Candé-Vritz depuis plus de 10 ans. Il a donné beaucoup d'énergie pour essayer de faire changer les pratiques sur ce captage. Sa conclusion est que le monde agricole est conscient du constat mais est stigmatisé en permanence, cela doit cesser. Il faut que chacun prenne conscience que la France dispose d'une agriculture moderne prête à évoluer. Mais cela nécessite de l'aide. Il ne sait plus comment faire pour convaincre. Il ne dit pas qu'il faut se convertir en agriculture biologique mais il connait ce système depuis plus de 10 ans et malheureusement les marchés ne sont pas présents, et l'agriculture biologique a aujourd'hui un coût. Les moyens financiers sont essentiels pour avancer sur les captages. Les prix des marchés sont complexes pour les agriculteurs. Il n'y a pas de vision de l'agriculture à 20 ans. De nombreuses actions ont été engagées depuis 30 ans dans l'agriculture autour de la qualité de l'eau. Les agriculteurs n'ont jamais arrêté d'essayer d'améliorer les pratiques. Il faut se projeter dans les 20 à 30 ans car les taux ne vont pas diminuer par les pratiques à court terme. Il faut donner des moyens pour un changement. Les agriculteurs sont capables de faire des choses mais il faut cesser de les viser.

M. DERANGEON indique qu'Atlantic'eau porte ce discours, et est convaincu que la solution est de venir en aide sur les zones de captages, avec un soutien fort à l'agriculteur non pas sur 5 ans mais sur du long terme. Cela doit être porté par la société. Celui qui souhaite tester et expérimenter doit être sécurisé notamment en cas d'échecs, et pour avoir une alimentation pour ses élevages. Atlantic'eau demande les outils pour venir aider le monde agricole. Cela doit passer par une information à la population car elle doit comprendre l'importance d'acheter des produits français et labellisés pour y arriver. Il ne s'agit pas toujours d'une question de prix. La difficulté dépasse l'agriculture ; le citoyen et les élus locaux doivent s'emparer de ce levier. Les ordonnances vertes sont extrêmement pertinentes. Sur les territoires qui en disposent, la population continue de consommer local. Il faut ensuite sortir de l'approche dogmatique. L'utilisation intensive pose un problème. Il faut protéger l'agriculture française pour protéger notre santé. Il faut aussi intégrer les externalités. Les études internationales qui intègrent les externalités montrent que l'agriculture biologique est plus rentable qu'une agriculture qui utilise des produits phytosanitaires car les coûts sont plus élevés pour la société. Il s'agit d'un choix de société. Le changement ne se fera pas si la société ne vient pas en aide fortement sur vos exploitations, et le contexte se complexifiera avec le dérèglement climatique. L'équation est insoluble. La société doit se réveiller et les élus locaux ont une part importante dans cette action.

M. ROBERT indique être dans le dispositif des mesures agroenvironnementales. Ces mesures s'étendent sur 5 ans, ce délai est très court. Dans une exploitation, les emprunts faits pour des investissements s'étendent sur 15 voire 20 ans. Pour retrouver une eau de qualité dans les 30 prochaines années, il est essentiel d'aider sur du long terme. Chacun a sa part de responsabilités.

M. CAUDAL rappelle que la CLE n'est pas une instance qui a pour objectif de stigmatiser une profession. Cela doit être clair. Toutefois, il ne faut pas refuser de voir la réalité. L'intérêt de cette présentation est de montrer de quelle manière la connaissance mise à la disposition du plus grand nombre permet une prise de conscience, un constat commun, et d'envisager ensemble les solutions pour améliorer la situation. Il souhaite porter le témoignage sur le périmètre de captage sur les étangs des Gâtineaux -

Gros caillou. Une association réunissant les exploitants agricoles concernés par le périmètre est installée. Avec le travail engagé depuis plusieurs années, en particulier la mise en place du développement du désherbage mécanique, les objectifs de qualité de l'eau sont atteints depuis 2020. Les agriculteurs concernés souhaitent que ces résultats soient pérennes. Il est donc essentiel de poursuivre la démarche engagée sur ce périmètre de captage. Pour cela, il faut un projet de développement économique compatible avec les exigences en matière d'amélioration de la qualité de l'eau brute avant usine. Le travail se concentre actuellement sur la définition de ce projet qui garantit un développement économique local, en particulier pour les jeunes exploitants qui ont leur exploitation dans le périmètre de captage, concernés par ses contraintes environnementales. Pour ce faire, des fonds européens sont à investiguer. Également, il rappelle que le problème de la qualité de l'eau nécessite la vulgarisation des connaissances. Une première réunion a été faite avec M. DERANGEON auprès de l'association des agriculteurs. Après une journée de présentation et d'explication, le monde agricole partageait le fait que beaucoup de sujets leur étaient auparavant méconnus. Cela a permis de mettre en place une dynamique et d'aller vers ce projet de développement économique sur ce périmètre de captage. Les périmètres de captage en Loire-Atlantique concernent seulement 3,5 % de la SAU du Département. Il faut expérimenter et pour cela il y a deux conditions ; la vulgarisation des connaissances et la concertation pour aboutir à des projets de développement. Il existe des obstacles réglementaires européens et français qui empêchent d'aller vers l'augmentation des aides. Disposer d'aides financières n'est pas dévalorisant ; cela permet aux exploitations de gagner leur vie lorsque des contraintes environnementales leur sont imposées. Dans cette démarche, le monde doit être convaincu ; il ne s'agit pas de stigmatiser telle ou telle profession. En revanche, M. CAUDAL entendait il y a 10 ans de la part de collègues producteurs d'eau de grandes institutions, qu'il n'y avait pas de problème de santé publique. Les résistances conduisent à des problèmes de communication sur la qualité de l'eau, cela a évolué. Il relève une certaine unanimité et solidarité autour de la qualité de l'eau. Ce sujet amène derrière un problème de santé publique, et plus largement de santé du vivant avec la qualité des milieux. Le sujet dépasse la quantité d'eau dans un tuyau et devient un problème de société. Au travers de leurs travaux de planification, de leurs avis, les membres de la CLE ont pour rôle d'être des lanceurs d'alerte. Il faut une prise de conscience, la vulgarisation des sujets avec toutes les incertitudes et impasses techniques de la recherche. Il faut en avoir conscience.

M. LAFFONT précise que les systèmes herbagers évoqués correspondent à un fond régional, et non de l'Etat. Le budget est limité de manière assez drastique car nombreux sont les agriculteurs qui n'en disposent pas. Les zones de captage font partie des critères mais ce n'est pas suffisant. Il met en avant une problématique ; lorsqu'une aide est versée, il faut s'interroger sur les montants octroyés, s'ils sont versés à un panel d'agriculteurs de manière que leur système évolue vraiment ou s'ils sont parsemés et versés à beaucoup d'agriculteurs. Les mesures eau sont largement parsemées sur l'ensemble des zones de captages les amenant à être très inefficaces sur le long terme. Aussi, la LPO prône une autre politique : mettre plus d'argent sur moins de personnes pour que le changement soit une transformation du système de production. L'objectif n'est pas atteint car actuellement l'aide est accordée à tous et pas seulement à ceux en conversion biologique. Il s'agit d'une position syndicale imposée.

M. PINEAU félicite M. DERANGEON pour sa présentation. Il apprécie particulièrement les chiffres qui s'appuient sur des études scientifiques. Maraicher, il a de son côté fait le choix de rester en conventionnel en sol vivant. L'idée d'être en sol vivant est de préserver le sol et essayer d'utiliser des pratiques résilientes. Un ou deux traitements phytosanitaires peuvent être faits par an. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Des décisions

politiques sont à prendre, en prenant en compte les impacts socioéconomiques. Un agriculteur ne doit pas vivre que de subventions. Le débat est complexe.

M. DERANGEON précise qu'une aide financière constitue pour l'agriculteur une rémunération du travail effectué, et lui permet d'être payé à la juste valeur de son travail. Concernant les agricultures biologique et conventionnelle, il met en avant les études scientifiques existantes venant comparer différents labels. L'objectif n'est pas de cliver le monde agricole ; il s'agit de déterminer les effets à partir d'éléments caractérisés. La contamination assez généralisée est une difficulté. Il faut caractériser les éléments pour que les études épidémiologiques puissent sortir des informations. Cela peut donner une impression de clivage mais il s'agit d'une difficulté dans le protocole scientifique pour permettre une information qui ne soit pas critiquable et qui soit juste. Il donne pour exemple Bleu-Blanc-Cœur et les 300 études réalisées qui permettent de montrer tous les impacts santé.

M. MICHAUD souhaite apporter un témoignage sur une aire de captage à proximité de la nappe de Maupas. Son voisin agriculteur part prochainement à la retraite. Son exploitation laitière conventionnelle se situe à 200 mètres du périmètre rapproché, ce qui amène des contraintes dans ses pratiques depuis la délimitation de ce périmètre. Il a pour cela bénéficié de financement exceptionnel, dont la moitié a dû être reversée aux impôts et à la MSA l'année suivante. Son exploitation ne va pas être reprise car elle est à proximité immédiate du périmètre rapproché. Il est essentiel d'accompagner les agriculteurs dans la durée.

M. DERANGEON invite M. MICHAUD à faire remonter ces difficultés aux services d'Atlantic'eau particulièrement réactifs, et à leur écoute.

M. COUTURIER relève l'intérêt de cette présentation qui est de sensibiliser la CLE. Le CEN Pays de la Loire s'inscrit dans une démarche similaire en essayant de modifier le mode de gestion d'un certain nombre d'espaces agricoles. Des actions foncières importantes sont mises en place sur le territoire des Pays de la Loire. En tant que représentant du CEN au Comité de bassin Loire-Bretagne, il partage la préparation du futur SDAGE, l'occasion de redire qu'il est important d'aller vers un autre type d'agriculture. La conclusion est claire mais tout le monde n'est pas prêt à aller vers l'agriculture biologique. Il va falloir développer les aides par le biais des mesures agroenvironnementales et climatiques, et cibler peut-être des actions notamment sur les périmètres de captages. Il faut avancer sur ce sujet au niveau du futur SDAGE. Il sent actuellement beaucoup de freins, dans de nombreux domaines car cela représente des risques coûteux pour l'Etat. L'Etat doit prendre conscience qu'il y a une réalité en termes de santé humaine qui est en jeu par rapport à la qualité.

M. COCHY remercie M. DERANGEON pour cette conclusion. L'agriculture biologique est la solution. Une molécule qui n'est pas éliminée est une molécule qui n'a pas été introduite dans l'environnement. Les molécules à éliminer représentent des moyens financiers énormes. Aujourd'hui, les élus des collectivités se doivent de mettre en place des politiques publiques intelligentes. Malheureusement, les politiques publiques ne sont pas transversales. Il s'agit de promouvoir l'agriculture biologique dans les cantines tout en s'interrogeant sur les coûts associés, et en oubliant le coût de la dépollution, les dépenses liées à la potabilisation de l'eau. L'agriculture biologique dans les cantines nécessitent de mettre en place des chiffres énormes de potabilisation et de dépollution des eaux. Il faut être cohérent et avoir une vision systémique, en arrêtant de dire que ce n'est pas possible. L'Agence de l'eau doit travailler sur ce type d'exposé et sur l'enjeu associé.

M. GUITTON remercie M. DERANGEON pour cette présentation passionnante. Cela mérite que chacun prenne plus conscience du sujet, en particulier les élus locaux. Il souhaite partager son témoignage d'élu local sur la stigmatisation car des consignes contradictoires sont données aux élus. Il est demandé aux élus de se mobiliser face à leur grande responsabilité. Il voit l'enjeu et il prend sa part en tant que

maire. La commune d'Orvault a évolué de 16 à 60% de produits biologiques dans les cantines, une ferme biologique est mise en place en régie, des paniers de produits biologiques ont été distribués aux femmes enceintes durant l'été, etc. Il garde toutefois en mémoire des échanges en Conseils métropolitain et municipal, en particulier sur leur stigmatisation de la profession agricole annoncée par l'opposition face à ces initiatives. Il souhaite dire son grand respect aux agriculteurs ; il n'y a pas de stigmatisation individuelle. Il voit les contraintes. Néanmoins, pour changer le système, il faut faire les choix qui orientent les financements. Il n'est pas possible de souhaiter une baisse de l'utilisation des pesticides sans s'inscrire dans une logique de financement de l'action publique qui permet d'atteindre le cap fixé collectivement. Si les financements sont accordés en priorité à l'agriculture biologique ou si les financements sont accordés à tous, les résultats ne sont pas ceux attendus. Donner à chacun selon son propre modèle permet d'aider à survivre mais cela n'a aucun impact sur le changement de modèle, et aucun impact sur la présentation faite aujourd'hui. Il ne veut pas stigmatiser, et en retour, il souhaite ne plus entendre qu'en tant qu'élu il stigmatise lorsqu'il met en place des politiques et fait des priorisations financières pour atteindre ces objectifs de santé publique. Ce terme « stigmatisation » est problématique dans un sens ou dans un autre. Cela est un frein à l'action. Il se souvient de maires en Conseil métropolitain réagir face aux choix de la métropole d'accompagner les installations en agriculture biologique dans la durée dans le cadre de son PAT. Certains élus disent que la métropole stigmatise les autres agriculteurs. Or, la métropole est simplement convaincue qu'il y a un enjeu de santé publique et elle souhaite faire évoluer le système en place. S'il s'agit d'une priorité, il faut s'engager. A un moment, il faut faire des choix politique et de gestion de l'argent public pour changer le fonctionnement.

M. BOSSIS souhaite saluer l'importance de ce type de présentation et l'importance d'avoir des constats qui soient le plus objectifs possibles en CLE. Travailler à partir de données objectives est une mission de l'OFB, pour inciter les politiques publiques et légitimer les contrôles issus de la réglementation. Ces constats doivent légitimer l'Etat et l'Europe à prendre des réglementations qui sont en adéquation avec les constats scientifiques. Il s'agit de partir des données objectives, sans stigmatiser les uns plus que les autres pour pouvoir amener chacun vers la bonne direction.

Mme MOREL partage la première question de la population lors d'actions de sensibilisation sur la qualité de l'eau ; le grand public s'interroge sur la consommation de l'eau potable, de l'eau du robinet, sur les systèmes de filtration, etc. FNE les sensibilise aux incidences et aux solutions qui sont par exemple de soutenir un type d'agriculture. Cela aide aussi à lutter contre cette éco anxiété, à soutenir les changements de pratiques. Cela aiderait également d'avoir un discours commun et des témoignages d'agriculteurs qui montrent leur volonté d'aller dans cette direction, de respecter les normes qui permettent de protéger la santé. Si chacun s'inscrit dans cette direction, une évolution sera observée.

M. CAUDAL remercie M. DERANGEON pour cette présentation qui permet de disposer d'outils pour pouvoir avancer et surtout partager à l'ensemble des acteurs de l'eau un même diagnostic qui repose sur des bases scientifiques.

3. Modifications apportées aux cahiers des charges type pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités

M. CAUDAL donne la parole à M. CREED pour présenter les modifications proposées aux deux cahiers des charges types. Il précise que ce sujet a fait l'objet d'un examen par les membres du Bureau de la CLE lors de sa séance du 28 août 2025.

Diapositives 60 à 78
Présentation par M. CREED (SYLOA)

M. CAUDAL remercie M. CREED pour sa présentation et propose aux membres de la CLE d'intervenir pour partager leurs remarques et questions. Il indique que les remarques du Bureau de la CLE ont été prises en compte à la suite de la réunion du 28 août dernier.

M. MICHAUD souhaite revenir sur le document cadre établi par l'OFB qui définit la notion de zone humide.

M. BOSSIS précise que la définition d'une zone humide est réglementaire et inscrite dans le Code de l'environnement.

M. MICHAUD relève que la définition d'une zone humide intègre la biodiversité et la pédologie. Pour lui, la définition devrait s'appuyer sur ces deux critères de manière cumulative et non alternative. En effet, l'oxyde de fer est recensé dans 80% des sols de son territoire. Aussi, il est interpellé par le fait que la délimitation d'une zone humide s'appuie sur les critères alternatifs sur ce type de territoire.

M. BOSSIS indique qu'il ne s'agit pas d'un choix local mais d'une réglementation nationale inscrite dans l'article L. 211-1 du Code de l'environnement qui intègre la définition d'une zone humide. Cette définition impose certains critères, la pédologie et la végétation. Le « ou » traduit une situation concrète ; les zones humides peuvent par exemple être exploitées en agriculture ce qui ne permet pas alors de relever des critères floristiques ou d'habitats, être remblayées, etc. L'un ou l'autre des critères relève d'un choix réglementaire et non local, et permet de ne pas occulter la présence de zones humides.

M. MICHAUD revient sur la notion d'oxyde de fer trouvé dans les sols. Dans le Pays de Retz, l'oxyde de fer est trouvé dans 80% des cas. A chaque recherche de tarière, l'oxyde de fer est systématiquement trouvé, là où aucune justification floristique n'apparait. Il indique par ailleurs que l'interprétation entre deux bureaux d'études peut être contradictoire.

M. BOSSIS entend le retour de M. MICHAUD sur la présence de fer dans ce secteur. Il rappelle par ailleurs que les critères pédologiques sont définis dans une instruction réglementaire qui permet d'interpréter les sondages pédologiques. Cela permet de classer les types de sols en fonction de l'apparition de traces d'hydromorphie. Une grille de lecture existe pour déterminer si le sol est ou n'est pas une zone humide. Il peut y avoir des qualités différentes d'un bureau d'études à un autre. Toutefois, le résultat devrait être le même sur une parcelle donnée, indépendamment de la personne qui a fait l'inventaire.

M. CAUDAL relève un problème de qualification des bureaux d'études. Il est fréquent d'arriver avec des délimitations différentes d'un bureau d'études à un autre. Il faut mener un travail important pour améliorer la qualification des intervenants.

M. BOSSIS partage le travail engagé dans le cadre de la MISEN pilotée par la DDTM à destination des bureaux d'études agricoles en charge notamment de projets de drainage. L'objectif est de leur montrer les attendus dans l'instruction des dossiers et la méthode de qualification d'un inventaire zone humide. Un travail pédagogique est à engager auprès des personnes des bureaux d'études qui ont dans leurs équipes des personnes aux expériences diverses et variées, sans que cela remette en cause la structure même du bureau d'études.

Mme MOREL souhaite préciser la justification de cette réglementation autour des zones humides. Dans le cadre de la révision du SAGE, les services écosystémiques rendus par les zones humides ont

largement été présentés. La zone humide n'a pas pour seul intérêt d'être un réservoir de biodiversité. Elle présente des caractéristiques et des fonctionnalités. Certains types de sols permettent notamment de lutter contre les sécheresses, contre les inondations. Le caractère du sol peut faire que la zone humide apporte tous ces services écosystémiques, d'où l'intérêt d'étudier ces deux critères.

M. BOSSIS confirme les propos de Mme MOREL. En écho avec la présentation de M. DERANGEON sur la qualité de l'eau, il complète en rappelant que les zones humides jouent un rôle dans l'épuration de l'eau.

M. CAUDAL propose aux membres de la CLE d'adopter les modifications proposées aux cahiers des charges types.

VOTE

Avec 30 votes « pour », la CLE adopte à l'unanimité les modifications apportées aux cahiers des charges type pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités.

4. Rapport d'activités de la CLE 2024

Diapositives 79 à 99
Présentation par Mme PIERRE (SYLOA)

M. CAUDAL remercie Mme PIERRE pour la présentation du rapport d'activités de la CLE 2024. Il remercie le personnel du SYLOA, et en particulier l'équipe d'animation du SAGE qui effectue un travail important pour faire vivre la CLE.

M. GUITTON prend la parole en tant que Président du SYLOA. Il tient à remercier l'équipe pour ce travail d'autant plus que l'année 2024 a été particulièrement compliquée en interne. Il remercie l'équipe qui a montré une grande conscience professionnelle, qui a réussi à atteindre tous les objectifs, notamment l'adoption du SAGE. Il souhaite leur redire sa confiance et ses remerciements très sincères. L'équipe s'est élargie en 2025 avec de nouvelles compétences et l'arrivée d'un nouveau directeur qui prend parfaitement ses marques.

M. CAUDAL propose aux membres de la CLE d'adopter le rapport d'activités 2024.

VOTE

Avec 30 votes « pour », la CLE adopte à l'unanimité le rapport d'activités de la CLE 2024.

5. Questions diverses

Etude amélioration de la connaissance des flux de nutriments sur les sous-bassins versant de l'estuaire

M. CAUDAL donne la parole à Mme LOUBET pour présenter les modifications du cahier des charges de l'étude d'amélioration de la connaissance des flux de nutriments sur les sous-bassins versants de l'estuaire de la Loire.

Diapositives 101 à 106
Présentation par Mme LOUBET (SYLOA)

M. CAUDAL remercie Mme LOUBET pour cette information. Il s'agit d'une étude importante et complexe pour l'estuaire de la Loire et son bassin versant. Il espère que l'Agence de l'eau va pourvoir à ses engagements pour accompagner le SYLOA dans le financement de cette étude dans le contexte actuel.

Agenda

M. CAUDAL annonce la reprise des commissions territoriales avec leur mise en place sur le sous-bassin versant Hâvre Grée le 25 septembre, et sur le sous-bassin versant Loire et petits affluents le 5 novembre. Une commission territoriale n'aura pas été mise en place sur le sous-bassin versant Sillon et marais du nord Loire, à la suite d'une décision incompréhensible de la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Cette décision n'a pas été très bien comprise par certains élus du territoire. Le temps pourra permettre une mise en place, en particulier après les élections. Il informe également la CLE de la signature le 3 octobre du nouvel accord de territoire Sud Estuaire et Côte de Jade.

Botulisme

M. LAFFONT souhaite revenir sur le botulisme que le marais de Brière a connu récemment. Des polémiques ont été mises en place par certains acteurs. Des réponses ont été apportées mais qui ne lui semblent pas toujours très claires. Il souhaite intervenir pour dire que les causes de la crise de botulisme sont multiples : la qualité de l'eau, la gestion des règlements d'eau, mais également d'autres facteurs comme la concentration de certaines espèces d'oiseaux. Pour la LPO, c'est une des raisons pour lesquelles cette crise n'a pas eu lieu sur certains marais mais sur d'autres. Il n'est pas possible de rester dans une position non scientifique. Il faut voir les multiples facteurs. Au niveau environnemental, ces phénomènes de concentration sont constatés pour deux raisons ; soit les espaces se restreignent, soit des animaux sont apportés de l'extérieur. Une mise au point était importante.

M. CAUDAL confirme l'importance d'avoir un état de la connaissance sur ces phénomènes, et des mécanismes qui engendrent ce type de dérèglements.

Liens entre CLE et Comité de bassin

M. COUTURIER souhaite informer la CLE qu'un groupe de travail a été mis en place sur l'évolution des instances à l'échelle du Comité de bassin Loire-Bretagne. Une des thématiques étudiées concerne les liens entre le Comité de bassin via l'Agence de l'eau, et les CLE. Il est possible de lui transmettre des remarques, propositions et attentes à ce sujet qu'il peut faire remonter au Comité de bassin. L'idée est de modifier le fonctionnement actuel du Comité de bassin. D'ici les élections municipales de mars 2026, plusieurs groupes de travail vont se réunir. Il est convaincu qu'il y a un lien à développer mais

peut-être que des membres souhaitent partager d'autres sujets en particulier. Il fera parvenir à l'équipe des premiers éléments.

M. CAUDAL propose d'aborder ce point au prochain Bureau de la CLE du 2 octobre.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres présents pour leur participation.